

Arrondissement de
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-053

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril,

**DATE
DE CONVOCATION**
31 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
31 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs, RAOUL, MEY et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, RAOUL et SELBONNE
Messieurs, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON et POING ; Conseillers
Municipaux délégués
Mesdames BASELTO, DUTU,
Messieurs BLEE et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Absents excusés et représentés : 09

Mesdames CHIAKH, GORBENA ; HOCDE ; LOPES ; LWAMBA MAKANYAKA
Messieurs BOURGOIN ; DIALLO ; MARE ; VILLOING

Pouvoirs : 09

Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO
Madame LOPES donne pouvoir à Madame ROUSSEL
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame BAC
Monsieur BOURGOIN donne pouvoir à Madame DUTU
Monsieur DIALLO donne pouvoir à Madame PASCOAL
Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur RAOUL

Subvention à l'association du Secrétaire de séance : Thomas PERON
Comité des Œuvres Sociales

La séance étant ouverte à 19H00

LE 06 AVRIL 2023

Thomas PERON

2023-053

Objet : Subvention à l'association du Comité des Œuvres Sociales

Secteur : Finances

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale du 30 mars 2023,

Considérant les montants de la subvention accordée à l'association du « Comité des Œuvres Sociales »

Après présentation faite par Monsieur RAOUL,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article unique :

- Attribue une subvention de 26 785 € au COS au titre de l'année 2023

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 06 avril 2023

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



000 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000

000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000

